



L'EAU POTABLE à OLIVET -- NOTRE SERVICE PUBLIC QUEL AVENIR ?

HIER

2009 : un succès de l'action citoyenne avec le GAMO : le Conseil d'Etat publie *l'arrêt Olivet* qui permet d'arrêter en Février 2015, avant ses 99 ans, le calamiteux contrat déléguant ce service à VEOLIA.

2013 : autre succès citoyen avec ICEO : ce contrat sera effectivement arrêté en Février 2015 et *l'arrêt Olivet* est appliqué.

2014 : ICEO s'était déclarée favorable à une régie mais la ville décide de confier l'eau à un délégataire. Depuis février 2015 : c'est la société EAU D'OLIVET (groupe SUEZ comme à ORLEANS). L'eau baisse de plus de 40% ! (hors prélèvements Agence de l'Eau) et rejoint le prix d'Orléans.



AUJOURD'HUI

Les usagers et l'association ICEO restent impliqués et vigilants sur le fonctionnement technique et financier de leur service de l'eau : comité d'usagers, examen annuel du rapport d'activité du service. → **On en parle plus loin**



DEMAIN ?

2017 : l'Agglo se transforme en Communauté Urbaine
L'eau potable tombe sous sa responsabilité
mettant fin à celle des 22 communes (depuis la Révolution Française)
Pourquoi ? Comment ? à quel prix ? ...

Les Olivetain-es (et leurs élu-es) auront-ils encore un droit de regard et leur mot à dire sur le service d'eau potable de leur ville ? ICEO invite usagers, élus et acteurs de ce service public à une réunion d'information-débat

Lundi 26 Septembre - 20H30 à Yvremont
Avec : **Marc Laimé** (consultant eau et assainissement ; site www.eauxglacees.com)
Eric Vidal (Eau Secours Orléanais 45)

EAU POTABLE : la régie publique en progrès

Paris, Nice, Montpellier, Brest, pays de Gex, etc.. ont fait, ces dernières années, le choix de la gestion publique. Celle-ci a ainsi progressé de 10% en 15 ans, concernant désormais près de 40% de la population française.

Plus près de nous c'est le cas pour Ingré, Saint Jean de Braye, Fleury les Aubrais. 12 communes sur les 22 de l'AggLO gèrent leur eau potable en régie publique. Blois passe en régie au 1^{er} Octobre (cf blog ICEO). Le site www.france-eaupublique.fr tire un bilan encourageant de ce mouvement qui tend à limiter l'exception française de la gestion privée de ce bien commun.

En Allemagne par exemple : « *La concession et l'affermage sont rares et fonctionnent alors étroitement avec les entreprises municipales* » (<http://www.oieau.fr/international/pays/2004/Allemagne.pdf>)

L'arrêt de gestions déléguées aux entreprises privées : pourquoi ?

Les collectivités qui ont repris la main sur leur service public de l'eau reprochaient aux sociétés privées leur manque de transparence financière, une non-mise en concurrence pour des marchés, des fuites d'eau importantes induites par des insuffisances graves d'entretien du patrimoine, ceci malgré les provisions financières prélevées aux usagers, etc..

Les usagers d'Olivet bien placés pour le comprendre

Après le calamiteux contrat VEOLIA ils savent bien à quel prix de l'eau potable peut conduire une gestion de ce bien commun quand il devient une marchandise régie par les contraintes de profit. Les adhérents de ICEO s'étaient prononcés à plus de 80% pour une régie, mais la municipalité a délégué ce service à une filiale de la Lyonnaise.

Le prix de l'eau a baissé et la gestion semble plus claire mais notre ville n'a toujours pas l'expertise propre nécessaire à sa réelle maîtrise de ce service public. ICEO apprécie la mise en place du comité d'usagers mais demande **une place pour les usagers dans la gouvernance de ce service entièrement financé par eux.**

Depuis 1790 la loi confiait aux communes la responsabilité de l'eau potable. A partir de Janvier 2017 elle sera transférée des 22 villes de l'AggLO à une communauté urbaine.

Pour gérer les services d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, une collectivité a le choix entre deux orientations :

- **en "régie"**: la collectivité assure directement le service de l'eau et/ou de l'assainissement, avec son propre personnel et/ou par marché public avec des entreprises. Cette orientation progresse ces dernières années.
- **en délégation par contrat à une entreprise privée** pour l'exécution des services publics de l'eau. Différents types de contrats sont possibles : affermage, concession ou gérance.

Aujourd'hui, une majorité de Français sont encore desservis en eau potable par trois multinationales [Vivendi-Véolia, Suez-Lyonnaise des Eaux et la SAUR (BNP etc..)] dont les actionnaires sont les premiers bénéficiaires.

Quelle gestion du service public de l'eau ?

Objectif : obtenir un juste prix du service en respectant des qualités de service parmi lesquelles la proximité avec l'utilisateur ne peut être négligée.

Les collectivités qui considéraient leurs factures d'eau trop salées ont renégocié le prix de l'eau ou mis fin aux contrats. Ces tractations n'ont pas été de tout repos, comme à Neufchâteau, mais Veolia, Lyonnaise et SAUR ont dû consentir des baisses du prix allant à plus de 50% et/ou de larges retours financiers (233 millions d'euros à Bordeaux).

Gestion et aspects techniques : la distribution de l'eau et la surveillance du réseau pour réduire les taux de fuite sur les canalisations ne nécessitent pas une grande technicité. Leur externalisation n'est pas justifiée et fait perdre à la collectivité sa compétence propre sur son patrimoine. **Elle doit donc en garder la maîtrise en assurant la proximité avec les usagers.**

Par contre, des problèmes complexes liés à une mauvaise qualité de la ressource, au traitements d'eaux usées, etc.. impliquent l'intervention de sociétés comme Veolia-Lyonnaise-SAUR. Mais ils peuvent faire l'objet de marchés publics où les élu-es gardent la maîtrise du choix au bénéfice de l'utilisateur.

Citoyens et usagers de ces services publics questionnent les élus de l'intercommunalité :

Régie publique et/ou délégation au privé ? quelle organisation de nos services de l'eau ?

Quelle place pour les usagers dans les procédures de choix ?

et dans la future gouvernance de ces services publics ?

Le regard d'ICEO sur l'eau potable au comité d'usagers et à la CCSPL

La **Commission Consultative des Services Publics Locaux** d'une commune (CCSPL) est l'organisme statutaire qui examine comment sont accomplies les missions de service public qui dépendent directement de la commune. L'eau potable est un de ces services publics.

Elle comporte des élus et des représentants d'associations (à Olivet, l'Association Familiale et UFC Que Choisir). **ICEO est seulement « invitée » à y participer pour examiner le rapport de « EAU d'OLIVET ».** Notre représentant (J-C Haglund) porte à cette commission l'examen le plus sérieux, mené par ICEO sur ce dossier, au prix d'un travail important, mais assuré dans l'intérêt des usagers.

L'étude du rapport 2015 d'Eau d'Olivet, le premier de ce nouveau contrat, nous a menés à poser une série de questions précises, regroupées en 14 sections. Impossible de tout présenter ici... mais ces questions, les réponses que nous avons reçues et un compte rendu de cette réunion sont **consultables sur le blog d'ICEO.**

Sachez cependant que les questions financières (sur le nombre d'emplois dédiés au service, les emprunts contractés par le délégataire, le coût des services extérieurs,...) seront examinées lors d'une session de la CCSPL fonctionnant en CCF (**Commission de Contrôle Financier**) en Octobre. Les Olivetains se souviennent sans doute que nous avons fortement appelé de nos vœux cette CCF à l'époque du contrat VEOLIA. Et nous aurons encore bien des points à soulever pour ce premier rapport du nouveau délégataire !

Lors de la CCSPL de Juin nous avons entendu Eau d'Olivet promettre le **remplacement de tous les branchements en plomb** pour la fin 2016, se montrer très **prudent sur la fiabilité des données venant de Véolia** (tiens donc), reconnaître une **baisse du rendement du réseau** (on frôle les 90%), exposer les précautions liées à Vigipirate, ...

Le contrat prévoit qu'un **plan pluriannuel de renouvellement et un rapport sur l'état de notre patrimoine** (installations-distribution d'eau potable) sont communiqués à la ville en fin d'année. L'Adjointe au maire nouvellement en charge du dossier, Mme Lerouge, nous indique que ces dossiers sont trop volumineux pour être transmis. Soucieuse de l'état et de l'évolution de ce patrimoine, qui repose exclusivement sur nos factures d'eau, **ICEO a souhaité pouvoir en prendre connaissance et elle est à l'écoute des usagers, sur ce point aussi.**

Le Comité des Usagers de l'Eau a été mis en place en 2014, avec le nouveau contrat.

Ses réunions bisannuelles marquent un progrès dans les échanges usagers-ville-délégataire sur le fonctionnement du service de l'eau potable. La représentante d'ICEO (M. La Néelle) y porte des appréciations d'usagers (bien au-delà de ses adhérents). Notre blog s'en fait l'écho. Ce Comité n'a pas été réuni depuis fin 2015 mais ICEO espère bien un retour à sa périodicité habituelle dès que possible.

ICEO avait demandé que les usagers soient aussi représentés dans la gouvernance du service de l'eau, assuré par son Conseil de Gestion. Celui-ci réunit mensuellement la ville et le délégataire pour les actions en cours ou à programmer. Cette représentation, qui existe à Saint Jean de Braye ou à Fleury Les Aubrais, n'a pas été acceptée jusqu'ici mais reste tout à fait souhaitable pour ICEO.

L'intégration des services d'eau des 22 communes dans la future communauté urbaine risque de faire perdre les liens de proximité, de réactivité et même d'efficacité, entre les usagers et leur service de l'eau. ICEO demande que les échanges permis par notre Comité d'Usagers, et l'examen du bilan annuel de EAU d'OLIVET, mené en CCSPL d'Olivet, soient maintenus.

Leur disparition irait à contresens d'une implication et d'une participation citoyennes à la vie de la cité.

notre blog <http://i.c.e.olivet.over-blog.com/>

Quelques articles récents

BLOIS quitte VEOLIA et passe en régie publique / Coupure d'eau : correctif / Coupure d'eau sans prévenir : où est la qualité du service / Droit à l'Eau Potable et à l'Assainissement : du nouveau / Examen du 1er rapport du délégataire EAU D'OLIVET pour notre eau potable / Usagers d'Olivet et d'Angers : les factures pour l'eau / Actualités du Comité d'Usagers / Du nouveau pour vos factures d'Assainissement / Le petit vert est de retour en Mars 2016 / La télé-relève des compteurs d'eau

EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT → le prix total de l'eau à Olivet

EAU POTABLE : la première facture eau potable du nouveau délégataire

(EAU D'OLIVET – Lyonnaise des eaux)

Pour une consommation de 60 m³ sur un semestre la facture est de 82 € TTC qui se décomposent en 51 € pour le délégataire (dont 10 pour l'abonnement), 13 € pour la ville et 18 € pour l'Agence de l'Eau (préservation de la ressource + lutte contre la pollution).

Le prix de référence de l'eau potable à OLIVET en 2015 est donc de 1,37 €/m³ comme à Orléans.

(au-delà de cette consommation de référence de 60 m³ le prix au m³ est plus élevé → tarif T3)

Pour cette même consommation de 60 m³ le prix était de 2,17 €/m³ en 2012 avec VEOLIA soit 58 % de plus qu'aujourd'hui. On mesure l'ampleur du scandale ! (voir le blog ICEO, article du 16 JUIN 2012)

Mais le prix n'est pas tout et ICEO pose aussi des questions sur la qualité du service → voir l'article de juillet 2016 sur notre blog.

ASSAINISSEMENT : L'Agglo exerce déjà la compétence du service public d'assainissement.

Le prix du m³ est le même dans les 22 communes. Le volume compté est celui de la consommation d'eau potable. Depuis mai 2016 ce service est assuré par une régie publique pour la moitié des communes. Pour les autres (dont Olivet) il est délégué à une filiale de la LYONNAISE et c'est EAU d'OLIVET qui prélèvera notre prochaine facture d'assainissement pour le compte de l'Agglo.

une dernière facture de la SAUR, qui était le délégataire jusqu'à Mai 2016, est reproduite ci-dessous

FACTURE N°		quantité	Prix / U	Consommation	Abonn ^t	TVA
Collecte et Traitement	270,08 € HT 297,08 € TTC	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part Agglo	1 ^{er} semestre 2016				8,01	10
Consommation part Agglo	1 ^{er} semestre 2015	71	1,5049	106,85		10
	2 ^{ème} semestre 2015	73	1,5038	109,78		
Consommation collecte part SAUR	1 ^{er} semestre 2015	71	0,2295	16,29		10
	2 ^{ème} semestre 2015	73	0,2303	16,81		
Consommation transport part SAUR	1 ^{er} semestre 2015					10
	2 ^{ème} semestre 2015					
Organismes Publics	25,92 € HT 28,51 € TTC					
Modernisation réseaux (Agence de l'Eau)	année 2015	144	0,180	25,92		10
TOTAL FACTURE	325,59 € TTC	144				

L'assainissement nous coûte donc 2,26 €/m³.

C'est un des plus élevés de France (1,18 € à Besançon)

Nous payons en tout 1,37 + 2,26 = 3,63 €/m³ (2,77 € à Besançon)

Remarque : eau potable et assainissement sont gérés en régie publique à Besançon



Adhésion à l'Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet - année 2016

Nom Prénom
 Adresse
 Code postal..... Ville..... e-mail :

Je verse à l'association ma cotisation annuelle pour l'année 2016 (chèque à l'ordre de ICEO si possible).

Cotisation réduite* [] 5 € Cotisation de base [] 10 € Cotisation de soutien [] 20 € ou plus**

* : étudiants, sans emploi

Date

Signature

** : même montant pour des versements de soutien d'associations ou organisations

A retourner avec la cotisation 2016 à l'adresse suivante ICEO , chez J F Baratin, 47 rue des Glycines, 45160 OLIVET